

PROCÈS VERBAL
Séance du 3 mars 2023

Le 3 mars 2023, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert JACQUET, deuxième adjoint, pour la maire empêchée.

Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, HENRY Isabelle, HUNAULT Frédéric, JACQUET Hubert, JAUNET Jean-Noël, PILLENIÈRE Annabelle, TROQUIER Nathalie, TUY Côme

Absentes excusées : CHEVROLLIER Sandra (pouvoir à Hubert JACQUET), LEGRAND DE COSTER Vanessa (pouvoir à Frédéric HUNAULT)

Absent : TROQUIER Hervé

Secrétaire de séance : TROQUIER Nathalie

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BARRÉ-IDIER Bernadette, la plus âgée des membres du conseil municipal.

Élection du Maire

2023-03-08

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire. Après un appel de candidatures, Madame Annabelle Pillenière s'est portée candidate. Il est ensuite procédé au vote.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Madame PILLENIÈRE Annabelle a obtenu 13 (treize) voix ;

Madame PILLENIÈRE Annabelle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Création de postes d'adjoints

2023-03-09

Madame la maire explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

Élection des adjoints

2023-03-10

Sous la présidence de Madame la Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Élection du premier adjoint

Monsieur JACQUET Hubert est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur JACQUET Hubert a obtenu 13 (treize) voix ;

Monsieur JACQUET Hubert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

- Élection du deuxième adjoint

Monsieur DOUSSAIN Christian est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur DOUSSAIN Christian a obtenu 12 (douze) voix.

Monsieur DALBERA Renaud a obtenu 1 (une) voix.

Monsieur DOUSSAIN Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

- Élection du troisième adjoint

Madame AUDOUIN Danielle est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Madame AUDOUIN Danielle a obtenu 13 (treize) voix.

Madame AUDOUIN Danielle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe.

La séance est levée à 19h30.

La Maire,

Annabelle PIILENIÈRE



La secrétaire de séance,

Nathalie TROQUIER

